

Sélection du mois de juin 2016

Les bombes artisanales, des faits divers qui n'en sont plus !

Une hausse inquiétante

Au moins cinq utilisations de ces bombes artisanales ont été relevées dans la presse depuis le début de l'année 2016. Le 11 février, à Villers-Louis (Yonne) où un jeune homme de 28 ans s'est blessé gravement à la jambe (France 3, 11/02/16). Le 23 février, à Viry-Nouveau (Aisne), un lavomatique a été dégradé par l'explosion de l'un de ces engins (Aisne Nouvelle, 24/02/16). Fin janvier, deux collégiens ont été mis en examen, après les deux explosions volontaires organisées dans leur établissement scolaire de Limas (Le Progrès, 29/01/16). Un individu a été interpellé le 19 janvier après avoir jeté un de ces engins à proximité d'une enseigne Carrefour Contact (Centre Presse Aveyron, 20/01/16) et cinq jeunes ont été interpellés à Lannion (Côtes d'Armor) pour avoir fait exploser ce type de bombe le 6 janvier (Le Télégramme, 06/01/16).

Les faits sont suffisamment nombreux pour attirer l'attention sur les risques encourus par la fabrication de ces engins. S'agit-il d'un effet post-attentat pour ces jeunes gens ou bien d'une conséquence, liée aux nombreux conflits sociaux de la loi Travail ? Il n'en reste pas moins, qu'une prévention et une réponse pénale sévère doivent être apportées à cette situation.

Le 6 avril alors que le maintien de l'entraîneur Michel Tonini a nourri la colère des supporters de l'OM, deux bombes artisanales ont explosé aux abords du centre d'entraînement Robert-Louis Dreyfus à Marseille. Selon le site internet Le Phocéien, une banderole demandant à la propriétaire Margarita Louis-Dreyfus et au président Vincent Labrune de « dégager » a également fait une brève apparition, rapidement retirée par les agents de sécurité du club (Ouest France, 06/04/16).

Le 27 mai, un engin explosif a été introduit par des élèves au collège Maubuisson de Bessancourt (Val d'Oise). L'engin explosif, une bouteille en plastique dans laquelle avaient été mélangés de l'acide chlorhydrique et de l'aluminium, avait été déposé devant la porte d'un cours d'art plastique. Aucune interpellation n'a, pour le moment, été réalisée, même si deux collégiens sont fortement soupçonnés d'être les auteurs de cet acte malveillant (La Gazette du Val d'Oise, 01/06/16).

Le 12 juin, trois jeunes hommes de 21 à 26 ans ont été placés en garde-à-vue, soupçonnés d'avoir lancé des bombes artisanales, dans la rue au Havre (Seine Maritime). Il s'agissait d'« engins explosifs très dangereux qui contenaient de l'aluminium et de l'acide chlorhydrique », commente un enquêteur (Ouest France, 13/06/16). Jugés en comparution immédiate, ils ont écopé de six et huit mois de prison ferme. Le troisième est resté libre dans l'attente de la décision du juge d'application des peines.

Le 21 juin, à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), deux adolescents de 15 ans ont été surpris en train de confectionner une de ces bouteilles contenant de l'acide et de l'aluminium aux abords de leur collège. Il y a quelques mois, une bouteille contenant le même mélange avait déjà été jetée sur le toit d'un autre établissement, retombant ensuite dans la cour de récréation, heureusement déserte. Personne n'avait été blessé et l'élève coupable du jet avait été exclu. Ces deux là ont été placés en garde-à-vue (Le Parisien, 21/06/16).

Et notamment au cœur des évènements et manifestations

Le 2 juin, huit policiers ont été blessés à Toulouse lors d'une opération de rétablissement de l'ordre contre les manifestants opposés à la loi travail. Les policiers ont été attaqués à coups de bombes agricoles. Il s'agit de faits de violence inacceptables (Toulouse 7, 02/06/16). Le 14 juin à Paris, c'est un manifestant qui a été gravement blessé, touché au dos par le jet d'un de ces engins, tiré depuis les rangs des manifestants, (Libération, 17/06/16). Mais il n'est pas le seul, 29 membres des forces de l'ordre ont été blessés ce jour-là et 11 manifestants. « Nous avons face à nous des éléments à la lisière de la lutte armée. Cela va du militant antifa à l'itinérant d'extrême gauche qu'on retrouve sur d'autres lieux de contestation. Nous avons constaté l'usage, pendant ces manifestations, de bombes agricoles avec des clous ou des boulons autour. Nous avons également récupéré des bouteilles d'acide », a affirmé Patrice Ribeiro, secrétaire général de Synergie-Officiers (VSD, 30/06/16).

Quant aux matchs de l'Euro 2016, là encore des détonations ont été entendues notamment pendant le 18 juin entre l'Islande et la Hongrie (20 Minutes, 18/06/16) sans compter les débordements de violence entre supporters russes et anglais et encore une fois l'utilisation de ces engins, introduits au vélodrome de Marseille le 13 juin, malgré les contrôles de sécurité.

La réponse de la Belgique

La Belgique a décidé d'apporter une réponse forte en interdisant, dès le mois de juillet, la vente, jusqu'ici libre dans les commerces, de sept substances pouvant être utilisées dans la fabrication d'engins explosifs. Sont concernés, le peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), qui entre dans la composition du TATP, l'explosif préféré utilisé par les kamikazes de l'EI dans les attentats de Paris (130 morts en novembre) et de Bruxelles (32 morts en mars). "La mise à disposition, l'introduction, la détention et l'utilisation" de six autres produits comme l'acide nitrique, le nitrométhane et quatre herbicides à base de potassium et de chlore seront également interdits pour le grand public, a précisé le ministère dans un communiqué. La future réglementation prévoit aussi une obligation de signalement des transactions suspectes, disparitions et vols pour cette liste de produits, ainsi que pour huit autres substances, dont l'acétone, l'acide sulfurique, l'hexamine ou encore le nitrate de sodium (Europe 1, 21/06/16).